

DECRET N° 2009-161 DU 04 MAI 2009

Portant approbation des états financiers de la
Société du Matériel des Travaux Publics « SMTP »
S.A. pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 05 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé des Transports et des Travaux Publics ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2004-264 du 05 mai 2004 portant autorisation de création de la Société du Matériel des Travaux Publics « SMTP » S.A. unipersonnelle et approbation de ses statuts ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 février 2009 ;

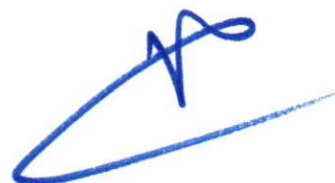
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers de la Société du Matériel des Travaux Publics « SMTP » S.A. Unipersonnelle pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

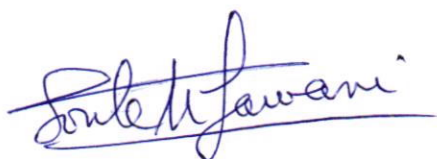
Fait à Cotonou, le 04 mai 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



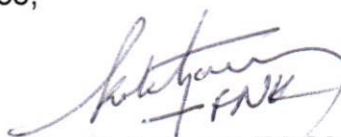
Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
des Transports Terrestres, des
Transports Aériens et des Travaux
Publics,



Nicaise Kotchami FAGNON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MDCTTATP/PR 4
AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
SMTP 2 JO 1.

